
Séance du 1 Juillet 2025

Nombre de membres

en exercice : 10
présents : 6
votants : 7

L'an 2025, le 1 Juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de mairie de Lorges sous la présidence de M. DENIS Bruno, Maire

Date de la convocation: 24/06/2025

Présents : M. DENIS Bruno, Maire, Mme MOREAU Virginie, MM : COLIN Thibault, DUC Bernard, FROMET Mathieu, HENNEQUIN Patrice

Excusé(s) ayant donné procuration : M. REBOUSSIN Vincent à Mme MOREAU Virginie

Excusé(s) : Mmes : BAUMANN Michèle, THOMAS Laëtitia

Absent(s) : M. BRETON Alain

Secrétaire de séance: M. HENNEQUIN Patrice

1. Compte rendu du Conseil municipal du 03.06.2025

Adopté à l'unanimité

2. Compte-rendu des réunions

GEMAPI CCBVL

Conseil syndical du SIAEP

SIEOM (extension secteur valeco, méthanisation, rappel poubelle jaune)

Fête de l'école

Conseil communautaire

Départ du Sergent Tassery de Marchenoir

Point adhésion Cravant au SIAEP

Réunion technique ATD41

3. Devis de l'entreprise SARL OURCELLES : avaloirs

Délibération 22

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise SARL OURCELLES pour la modification de quatre avaloirs sur la commune et le changement d'une canalisation.

Le devis présente un coût de 4279.00€ HT soit 5134.80€ TTC.

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE

- **D'APPROUVER** le devis de l'entreprise SARL OURCELLES pour un montant de 4279.00€ HT soit 5134.80€ TTC.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager cette dépense en fonctionnement au compte 615232

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

4. Projet éolien VALECO

Délibération 23

Monsieur le Maire rappelle que la commune a été contactée par l'entreprise VALECO concernant le potentiel éolien de la commune de Lorges.

Une présentation du potentiel a été faite à l'ensemble des conseillers.

Monsieur le Maire souhaite connaître la position du conseil municipal quant à la poursuite des études par l'entreprise VALCO. Il rappelle que cette décision ne vaut pas acceptation et lancement du projet.

Après délibérations, le conseil municipal, à la majorité, DECIDE :

- **D'AUTORISER** l'entreprise VALECO à mener les études de faisabilité nécessaires sur le territoire de la commune

- **D'INSCRIRE** de nouveau ce sujet à l'ordre du jour du conseil municipal après les études

A la majorité (pour : 4 contre : 1 abstentions : 2)

Questions diverses:

- Organisation du 14 juillet 2025
- Salle des fêtes : climatisation, prochaine installation des stores en applique
- Organisation d'un groupement de commandes pour la vidange de fosses septiques

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,
Bruno DENIS